

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{re}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Constantinople, 15 mai. — Les communications que l'ambassadeur de France a adressées à la Porte, par suite des rapports écrits et verbaux qu'était chargé de lui transmettre M. Lesourd, l'un des secrétaires de la mission du baron de Talleyrand, sur la situation de la Moldavie, ont produit une très-forte sensation sur l'esprit des ministres. Deux conseils ont été tenus à ce sujet chez le grand-visir. On assure que Réchid-Pacha s'est montré fort mécontent de la manière d'agir du caïmacan Vogoridès, et qu'il l'accuse d'être sorti des limites de ses instructions et d'avoir transgressé les ordres du gouvernement. En outre, on prétend que le chef du cabinet a assuré M. de Thouvenel que ses observations avaient été prises en sérieuse considération et qu'il y serait fait droit en tout ce qui dépend de la Porte.

Les nouvelles des Principautés, reçues depuis l'arrivée de M. Lesourd, continuent à représenter la Valachie dans un état de calme parfait, malgré les incessantes manifestations de la presque totalité de la population en faveur de l'union. En Moldavie, au contraire, la conduite de M. Vogoridès, que l'on dit poussé par l'Autriche, a produit un effet diamétralement opposé à celui qu'ils se promettaient, car, s'il est parvenu à comprimer l'essor de l'opinion publique, qui tendait à se déclarer pour l'union, ce n'a été qu'au moyen de mesures arbitraires, dont le nombre et l'excès ont provoqué une irritation d'autant plus vive, que l'opinion générale est qu'il n'agit pas en vertu des ordres du gouvernement. Si le caïmacan est maintenu dans son poste, ou s'il ne se hâte pas de suivre une autre ligne de conduite, on doit s'attendre à voir éclater des troubles en Moldavie, car si les habitants sont divisés au sujet de la réunion, ils sont unanimes dans leur réprobation contre la violence, et, adversaires et partisans du projet en question, tous sont d'accord pour s'élever avec force contre la partialité et l'arbitraire dont l'autorité fait preuve. Tous auraient préféré que le caïmacan eût cherché à atteindre le but désigné par le gouvernement au moyen du raisonnement et de la persuasion. M. Vogoridès, à ce qu'il paraît,

est un de ces hommes qui ne raisonnent pas et qui, n'ayant pas ce qu'il faut pour persuader les masses, trouvent plus facile de les opprimer.

Les ministres de la Porte, Réchid-Pacha principalement, reconnaissent que cet état de choses, qu'ils sont les premiers à déplorer, ne saurait se prolonger sans de graves inconvénients, et ils paraissent décidés à prendre des mesures efficaces pour y mettre un terme. On l'a déjà dit : les ministres ne veulent pas de la réunion des Principautés parce que, dans leur conviction, c'est une atteinte portée à la suzeraineté du Sultan et qu'ils n'en comprennent pas l'utilité; mais ils ne s'y opposeront pas d'une manière illégale et en dérogation des traités. (Constitutionnel.)

On lit dans le même journal :
D'après une correspondance adressée de Vienne, le 21 mai, au Boersen-Halle, on serait plus irrité que jamais à Vienne contre la cour de Naples. On serait même sur le point de manifester cette irritation par un acte diplomatique : le général Martini, qui se trouve en congé pour cause de santé, ne retournerait pas à son poste et serait remplacé à Naples par un simple chargé d'affaires. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous laissons toute la responsabilité de cette nouvelle au correspondant du Boersen-Halle.—H.-Marie Martin.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 25 mai. — La proposition de M. Coningham de donner à la Princesse royale 6,000 livres sterling au lieu de 8,000, en apauvage, a été rejetée par 328 voix contre 14.
Celle de M. Maguire, de refuser le donaire de 40,000 livres sterling, a également été rejetée par 361 contre 18.
Marseille, 26 mai. — Les arrivages d'hier se sont élevés à 50,000 hectolitres. Blés disponibles, fermes, entrepôt réduit. La récolte est magnifique.
Le baron Gros est arrivé à Toulon.
Le Borysthène apporte des nouvelles de Constantinople du 18 mai.

Le 7 mai, à Jassy, le Caïmacan avait refusé de reculer l'époque des élections et en avait fixé l'époque trente jours après la confection des listes.

D'après le Journal de Constantinople, le Shah, quoique les conditions du traité ne l'aient pas complètement satisfait, était néanmoins heureux de la cessation de guerre. Le premier ministre, Mirzo-Aga, a failli être destitué.

» D'après les avis de Smyrne, du 13, les laines haussent, le dépôt étant épuisé.

Berlin, 26 mai. — M. Nichelsen, ministre de la marine danoise ne veut plus garder que quinze jours le portefeuille des affaires étrangères.

Le gouvernement danois vient de promettre un projet de constitution provinciale révisée.

Le Roi et la Reine sont partis pour Schwerin.—Havas.

EXTÉRIEUR.

MONTÉNÉGR0.—La Gazette d'Augsbourg publie la lettre suivante, datée de Trieste 17 mai, et relative à la situation de jour en jour plus critique du Monténégro :

« Les nouvelles que nous recevons du Monténégro sont toujours très-menaçantes pour le prince Danilo. Bien que son retour à Cetinje ait empêché momentanément l'explosion du mécontentement populaire, une sourde fermentation ne laisse pas de s'étendre de plus en plus sur la montagne Noire (Monténégro), et l'on prétend qu'à l'heure qu'il est, on y prépare ouvertement des attentats contre la vie du vladika. Ce qui rend à ce pauvre pays le gouvernement du prince Danilo si insupportable, et ce qui le fait détester à ce point, se sont les exactions continuelles que le vladika se permet.

» Les Monténégrins, qui, sous le prince précédent, ne payaient point d'impôts, sont maintenant astreints à verser annuellement, dans la caisse du prince, la somme de 40,000 florins; il perçoit, en outre, au moyen de certains droits de douane, une somme annuelle de 10,000 florins. Les revenus de l'année dernière ont été dépensés entièrement pour le voyage du prince à Paris. Ils n'ont même pas

FEUILLETON

ETHEL VAN DICK.

(Suite.)

Henri suivit la camériste et arriva un instant après dans le boudoir de M^{lle} Van Dick.

Ethel était assise près de la fenêtre; sa riche chevelure ruisselait sur son cou; elle était encore en tenue de bal. Depuis la scène qui s'était passée entre elle et le comte de Nevers, elle n'avait pu se résoudre à prendre quelque repos; elle salua Henri d'un regard triste, lui fit un pâle sourire, et lui indiqua un siège à ses côtés.

Henri courut s'asseoir près d'elle.

Il était vivement ému; ses mains tremblaient, il avait déjà tout oublié pour ne songer qu'à la joie du présent.

— Combien de vous remercie, Mademoiselle, lui dit-il, de la bonté que vous avez eue de m'appeler près de vous. Je le désirais bien vivement, et cependant je n'osais y compter.

— Et pourquoi donc? fit Ethel.

— Parce que je suis peu habitué au bonheur! répondit tristement le jeune peintre.

Ethel réprima un mouvement d'impatience et continua :

— Je vous ai fait demander, reprit-elle, parce que cette nuit j'ai longuement réfléchi à la démarche inconsidérée que j'ai tentée hier près de vous, et que j'ai eu

honte de la demande que je vous ai faite follement dans un instant d'égarement que j'ai peine à m'expliquer.

— Que voulez-vous dire? balbutia Henri, étonné.

— Que je ne veux pas exposer vos jours dans une lutte insensée, reprit Ethel, et qu'il serait injuste à moi d'accepter un dévouement que rien d'ailleurs ne justifie.

— Avant la scène qui s'est passée cette nuit, dans cette chambre, répliqua Henri, il eût pu y avoir de ma part quelque hésitation à accepter la mission que vous m'avez confiée; mais, après la violence à laquelle le comte de Nevers s'est livré, nul n'a le droit de s'étonner que je prenne votre défense, et vous même, Mademoiselle, vous devez comprendre que votre intérêt et votre sécurité exigent que de semblables insultes soient dignement châtiées.

Ethel ne savait que répondre et ne pouvait rien opposer.

Cependant elle poursuivit :

De pareilles offenses doivent être punies, Monsieur, répondit-elle, cela est vrai; mais, je vous l'ai dit, j'ai profondément réfléchi à tout ce qui s'est passé, et je crois que le mépris que m'inspire le comte de Nevers suffira désormais pour me défendre de ses atteintes. D'ailleurs, ajouta-t-elle, il me semble que, dans cette affaire, je suis seule juge de mon honneur, et que seule j'ai le droit de dire si le châtement est nécessaire.

Henri regarda Ethel avec une douloureuse expression :

— Soit, dit-il bientôt d'une voix douce, mais ferme; il n'entre pas dans ma pensée de vous imposer un dévouement que vous paraissez vouloir repousser; et quoique ce m'eût été une douce consolation, ce ne sera pas pour votre honneur, mais pour le mien, que je ferai le sacrifice de ma vie.

— Ce duel aura-t-il donc lieu? demanda Ethel en devenant encore plus pâle.

— Il aura lieu dans une demi-heure, Mademoiselle, répondit Henri, non parce que vous m'avez ordonné hier de provoquer et de tuer le comte de Nevers, non parce le comte de Nevers vous a insultée et a osé porter sur vous une main insolente, mais parce que le comte de Nevers m'a insulté, moi, et que tout jeune et tout enfant que je suis, Mademoiselle, je saurai garder l'honneur du nom de mon père.

Ethel n'écoutait plus, son regard était fixe; une singulière expression de désespoir venait de se répandre sur ses traits : elle saisit les mains d'Henri.

— Ethel, lui dit doucement celui-ci, avant de m'éloigner, j'ai une grâce à vous demander.

— Laquelle? dit machinalement la jeune fille.

— C'est un service important que je vous prie de me rendre, répondit Henri, dans le cas où cette rencontre me serait fatale.

— C'est donc un duel à mort! demanda timidement Ethel.

suffi, et l'Empereur des Français a dû avancer 25,000 fr. sur sa cassette particulière, pour que le prince pût retourner dans le pays. Le prince Danilo est rentré à Cetinje avec une bourse vide, et avant qu'il en fût parti, il avait déjà pris jusqu'au dernier centime dans la caisse de l'Etat. Ce n'est pas sans motif que l'on craint de nouvelles charges, devenues nécessaires pour l'entretien de la cour du prince, ainsi que pour l'arrière du traitement des membres du sénat. Le défunt vladika a laissé, il est vrai, une somme de 300,000 florins, qui est placée à la banque nationale de Saint-Petersbourg. Mais, dans son testament, il a déclaré expressément que cette somme devait servir à l'achat exclusif d'armes et de munitions de guerre pour la défense du pays, dans le cas où la Porte tenterait de le subjugué.

Le prince Danilo a tenté, à plusieurs reprises, de faire passer ce capital entre ses mains. Lors de son dernier voyage à Paris, il voulait contracter, auprès du gouvernement français, un emprunt en donnant pour gage le capital déposé à la Banque nationale de Russie. Le cabinet des Tuileries était assez disposé à prêter au prince Danilo la somme désirée, sous la condition toutefois que l'ambassadeur de Russie à Paris signerait le traité qui devait être conclu à cet effet, pour constater que le gouvernement russe reconnaissait la validité du gage constitué par le prince Danilo. Mais l'ambassadeur russe refusa de signer un acte quelconque dans ce genre, parce que l'argent en question ne devait pas recevoir d'autre destination que celle que lui avait assignée le testateur.

Il faut ajouter qu'outre ces embarras pécuniaires, le caractère du prince Danilo éclaircit tous les jours les rangs de ses adhérents. La vaillante jeunesse du pays surtout lui est peu dévouée, depuis qu'on l'accuse d'avoir fait froidement fusiller un des plus nobles jeunes gens de Cetinje, uniquement parce qu'il s'était écrié « qu'il trouvait l'épouse du prince si belle qu'il donnerait volontiers sa tête pour avoir un seul baiser de ses lèvres. » Le jeune enthousiaste a été fusillé pour cela en présence du sénat. Le président du sénat, Marco Petrovitch lui-même, qui a séjourné dernièrement ici, n'a cependant pas pu affirmer l'exactitude de ce fait, qui a besoin d'être confirmé. Le despotisme du prince Danilo dans le Monténégro ne pourra longtemps se soutenir avec la nature guerroyante et indomptable de ses compatriotes, et, s'il ne se hâte pas de l'adoucir, le Monténégro deviendra bientôt le théâtre de scènes sanglantes, où la vie du prince lui-même sera en danger. »

FAITS DIVERS.

Le bruit qui s'est répandu à la Bourse, touchant la retraite de M. le comte d'Argout comme gouverneur de la Banque de France, est fondé. M. d'Argout a déposé sa démission entre les mains de l'Empereur, et en a donné en suite communication au conseil général de la Banque. Il a d'ailleurs commencé déjà ses préparatifs de voyage et fait retenir ses logements dans un hôtel de la rue de l'Université. Sa retraite est donc un fait accompli.

M. le comte d'Argout était gouverneur de la Banque depuis 1834, et n'avait quitté temporairement

ce poste qu'une fois ou deux pour prendre, à la demande du roi, un portefeuille de ministre. Sa retraite, toute spontanée, se fonde uniquement sur le besoin de repos si concevable après la longue carrière politique et administrative qu'a fournie M. le comte d'Argout, aujourd'hui âgé d'environ 75 ans.

Le successeur de M. d'Argout n'est pas encore désigné, bien que plusieurs candidats, de leur aveu ou non, soient mis en avant.

— On lit dans le *Moniteur* du 25 :

Une députation du corps municipal de la ville de Paris, ayant le préfet de la Seine à sa tête, a eu l'honneur d'être reçue ce matin par S. M. le roi de Bavière et de lui faire agréer l'invitation d'assister au bal qui sera donné en son honneur à l'Hôtel-de-Ville jeudi prochain.

S. M. a daigné également recevoir en audience : M^r l'archevêque de Tyr, le comte de Mercy-d'Argenteau et S. Exc. le baron de Cetto, ministre de Bavière à Londres.

A 1 heure 1/2, le roi est allé faire visite à S. A. I. le prince Napoléon et à S. A. I. M^{me} la princesse Mathilde.

Il a fait ensuite une promenade sur les boulevards et les quais.

La réception qui a eu lieu le soir aux Tuileries a été très-nombreuse et très-brillante.

L'Empereur a assisté, le 24, dans la matinée, dans le parc du palais de Fontainebleau, aux expériences d'une charrue à vapeur qui figure avec un grand succès au concours agricole régional de Melun. Sa Majesté a paru très-satisfaite de ces essais, qui promettent les résultats les plus utiles pour l'agriculture.

Il est arrivé de la Sardaigne à Turin un prêtre qui est probablement le plus âgé de tous ceux qui sont dans les Etats-Sardes; il vient réclamer sa pension qui doit lui être payée par la liste civile. Cet ecclésiastique est né le 4 octobre 1753; il se trouve donc entré dans sa 104^e année. — Quand on le présenta à S. M., Victor-Emmanuel dit : S'il vient à Turin pour réclamer sa pension, j'y ajouterai 100 livres; il est venu réclamer l'exécution de la promesse royale. Ce vieillard vivra encore nombre d'années car on assure qu'il ne paraît pas âgé de plus de 60 ans, tant il est vigoureux. Tous ses cheveux sont encore complètement noirs.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Un douloureux accident est arrivé hier, à 10 heures du matin, sur la voie du chemin de fer de l'Ouest. L'aiguilleur placé sous le tunnel de l'Europe, à l'extrémité de l'embarcadère de Paris, le sieur Norvery, a été atteint et renversé par la machine d'un train de wagons vides, et il a eu le crâne horriblement fracturé. On s'est empressé de le relever après le passage du train, et le docteur Gobain, ayant reconnu que cet infortuné respirait encore, lui a prodigué sur le champ les premiers secours de l'art et l'a fait transporter ensuite à l'hôpital Beaujon. Malheureusement la gravité de la blessure ne laisse aucun espoir de pouvoir le conserver à la vie.

— A Zurich, autrefois, quand un mari et sa femme mandaient le divorce pour incompatibilité d'humeur, les magistrats les faisaient enfermer du-

rant quinze jours dans une tour isolée sur le lac, et les condamnaient à un inévitable tête-à-tête. C'était pis encore : ils n'avaient qu'une seule chambre, qu'un seul lit de repos, une seule chaise, une seule assiette, un seul couteau, une seule fourchette, etc.; de manière que, pour s'asseoir et se concher, pour manger même, ils dépendaient absolument de leur complaisance réciproque. La quinzaine accomplie, s'ils persistaient dans leur résolution, le tribunal prononçait le divorce. Mais on assure que, dans la plupart des cas, les époux brouillés qu'on avait soumis à un pareil martyre n'attendaient point la fin de l'épreuve pour se réconcilier.

L'art de multiplier les sangsues fait usage aujourd'hui d'un procédé qui consiste à livrer en pâture à ces annélides des chevaux vivants qu'on force à pénétrer dans leur marais. Au bruit que ces animaux font dans l'eau, à l'ébranlement du sol, les sangsues comprennent que dans leur domaine s'est introduite une proie vivante. Aussitôt elles sortent de leur retraite; on les voit accourir à la curée, se précipiter sur les jambes de leurs victimes, s'y attacher, s'y gorger, et, grosses et petites, s'y succéder sans interruption, tant qu'on laisse le cheval livré à leur sanguinaire avidité.

Le sieur Lanquid, ancien pharmacien, voulant établir à peu de distance de Paris un marais à sangsues, avait trouvé au petit village de Mentigny-la-Mare les conditions qu'il cherchait. Il avait acheté un cheval taré et infirme, il chargeait son fils, âgé de treize ans, de conduire l'animal aux sangsues. Il y a quelques jours, le jeune garçon partit, comme d'habitude, pour s'acquitter de cette fonction. Une heure après son départ, on vit revenir le cheval tout sanglant et ayant les jambes couvertes d'annélides. L'enfant ne paraissant pas, on pensa qu'un accident était arrivé et on courut au marais.

Dans un endroit où l'eau fangueuse était teinte de sang, on aperçut le jeune Lanquid faisant de faibles et vains efforts pour sortir de la vase dans laquelle il était enfoncé. Les sangsues s'étaient attachées à lui d'autant plus aisément qu'il n'avait qu'un pantalon de toile très-large, sans caleçon et sans bas.

Les cris que jetait l'enfant n'avaient pas été entendus à cause de l'heure matinale, et personne n'était venu à son secours. On ignore comment il était tombé dans le marais. On suppose qu'il y avait été entraîné par le cheval devenu indocile. Quoi qu'il en soit, sa faiblesse était telle, par suite de l'épuisement de son sang, qu'il ne put prononcer que quelques mots et perdit connaissance. Tous les soins qu'on lui prodigua furent inutiles, et dans le cours de la journée il rendit le dernier soupir.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Dernier salut à Saint-Nicolas, le jour de la Pentecôte, à 8 heures du soir. — 7 morceaux de musique dont 4 chœurs des plus grands maîtres seront exécutés.

La quête sera faite au profit des pauvres.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« En vertu d'une décision de M. le ministre de la guerre, en date du 17 mai, les engagements volontaires après libération, contractés dans les conditions de la loi du 26 avril 1855, sont les seuls

— C'est un duel à mort !...

— Et quel service voulez-vous de moi ?...

Henri présenta à la jeune fille les papiers qu'il avait, le matin même, tirés de son secrétaire.

— Ces papiers, dit-il, contiennent la relation exacte et détaillée d'un crime dont mon père a été la victime, il y a quinze ans. Pensant qu'il serait possible que je succombasse dans la rencontre qui va avoir lieu, j'ai voulu laisser après ma mort un acte écrit de ma main qui pût servir à rechercher et à punir les coupables; à cet acte sont jointes les preuves du vol, je les dépose entre vos mains; si la justice me demande, vous n'auriez qu'à les lui remettre, cela suffirait.

— Mais si l'on m'interrogeait, demanda Ethel, que devrais-je répondre ?

— Mon père habitait Nantes, il y a quinze ans; il y faisait le commerce, et s'appelait alors le chevalier de Kersaint.

— De Kersaint ! fit Ethel en frémissant.

— Au moment de faire un voyage de long-cours, il confia toute sa fortune, ou à peu près, à un de ses amis du nom de Bernard Tanguy....

— Bernard Tanguy ! répéta Ethel....

VII.

DÉNOUEMENT.

— Quand mon père revint, Bernard Tanguy avait disparu, emportant toute sa fortune.

Ethel regarda soupçonneusement autour d'elle comme pour s'assurer que nul n'avait pu entendre les paroles d'Henri, puis elle reporta son regard sur le jeune peintre qui attendait sa réponse :

— Mais croyez-vous, dit-elle enfin, que ces renseignements suffiront à la justice, pour retrouver la trace de Bernard Tanguy ?

— Je n'en doute pas un seul instant ! répondit Henri.

— Et il faudra que j'aie à porter au lieutenant de police les papiers que vous venez de me remettre.

— Nullement, mademoiselle; j'ai voulu vous éviter toute cette peine; la justice viendra elle-même vous les réclamer.

— Comment cela ?

— J'ai écrit au lieutenant de police.

— Vous ?

— Moi-même.

— Quand cela ?

— Ce matin.

— Ce matin ! mais alors les exempts sont déjà en chemin ?...

— Probablement.

— Dans un instant, ils seront ici ?...

— Je l'espère.

— Ah ! malheureux ! s'écria Ethel, tout est perdu ! O mon père ! mon père !

Et la jeune fille se leva en poussant un long cri de dou-

leur, se précipita vers la porte et disparut.

— Ethel descendit rapidement les escaliers des étages supérieurs, et arriva en peu d'instant à la porte de l'appartement de son père.

La porte était entr'ouverte; elle la poussa !...

M. Van Dick venait de se lever; il était tranquillement assis à une table, sur laquelle il s'amusait à compulser du doigt et du regard quelques papiers d'affaires. Il avait l'air calme et souriait de temps à autre à l'examen de ces papiers.

L'arrivée d'Ethel l'interrompit dans son travail; il releva la tête, et dès qu'il eût aperçu sa fille, debout, immobile, sur le seuil de la porte, il repoussa loin de lui le fauteuil sur lequel il était assis, et se leva en pâlis-

sant. Le premier mouvement d'Ethel avait été de tout découvrir à son père, de lui avouer qu'elle connaissait son crime, de le prévenir de la démarche d'Henri de Kersaint, de le supplier de se soustraire par la fuite à la honte qui le menaçait. Mais, au moment de pénétrer dans sa chambre, en le trouvant tout-à-coup si calme et si souriant, Ethel avait hésité; une déchirante pitié s'était élevée de son cœur, et elle n'avait plus eu la force de faire un pas ni de prononcer une parole.

— Ethel ! s'écria M. Van Dick en courant à sa fille et en la prenant dans ses bras, Ethel ! que se passe-t-il ? Que viens-tu m'apprendre ?...

qui, provisoirement, peuvent être reçus.

» Ils le seront pour tous les corps de l'armée de terre.

» Il est sursis, jusqu'à nouvel ordre, aux devanchements de mise en activité des jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1856, pour les armées de terre et de mer.

» Conformément aux recommandations de M. le ministre de la guerre, MM. les intendants militaires doivent veiller avec le plus grand soin à la rigoureuse exécution des prescriptions de la circulaire du 30 décembre 1856, en ce qui concerne le contrôle que les sous-intendants doivent exercer sur les engagements volontaires après libération, et MM. les préfets sont chargés de rappeler, de leur côté, à MM. les maires, les dispositions de la circulaire précitée.

Un correspondant adresse de Nantes au *Constitutionnel* la lettre qu'on va lire, et qui contient des détails intéressants sur l'arrivée du grand-duc Constantin dans la Loire et sur sa visite à l'usine d'Indret :

Nantes, 24 mai 1857.

Le grand-duc Constantin est arrivé samedi matin, à six heures, en vue de l'embouchure de la Loire. Il était temps, car la frégate *la Reine-Hortense* n'avait que jusqu'à six heures quinze minutes pour franchir la passe des Charpentiers. Une demi-heure plus tard, elle entrerait à toute vapeur dans le fleuve et allait majestueusement mouiller en rade de Saint-Nazaire, à quelques encablures du bassin à flot.

La veille au soir, le pyroscaphe *le Parisien*, qui fait un service journalier entre Nantes et le bas de la rivière, était parti, emportant M. le préfet Chevreau; le général de division, M. de la Motte-Rouge; le maréchal-de-camp, M. Thomas; M. Delmas, commissaire-général de la marine, et quelques officiers d'ordonnance.

A sept heures, ces Messieurs, qui avaient fait jeter l'ancre à peu de distance de *la Reine-Hortense*, se rendirent près du prince; comme S. A. I. se reposait des fatigues d'une traversée pénible, on dut attendre son réveil.

Lorsqu'il arriva dans le salon où se tenaient les autorités venues pour le recevoir, il s'étonna de tous ces habits brodés; il invita ces Messieurs à se mettre en petite tenue et à le recevoir sans cérémonial; il ne voulait pas d'étiquette. Comme ce désir n'avait pas été prévu, il fallut bien, faute de mieux, conserver les habits officiels.

Le Parisien se mit en marche sous le commandement de M. de Werneia, lieutenant de vaisseau de beaucoup de distinction, qui dirige les pilotes de la Loire et commande le port. Ce pyroscaphe avait pris à son bord le prince et toute sa suite.

Un magnifique déjeuner avait été servi par les soins habiles de M. Chevet, que l'Empereur a eu la gracieuse courtoisie d'attacher au prince, pour tout le temps qu'il doit passer à bord de *la Reine-Hortense*.

La table se composait de dix-huit couverts, où prirent place autour du prince tout les personnages officiels que portait le pyroscaphe. Pendant toute la durée du repas, la conversation a été fort animée. S. A. I. a pris plaisir à rappeler les attentions cour-

toises de l'Empereur et à vanter l'amabilité de l'Impératrice. On voyait que le grand-duc conserve un précieux souvenir de son séjour à la cour des Tuileries.

A deux heures et quelques minutes, l'une des vieilles placées en observation, signala *le Parisien*, qui ne tarda pas à se présenter au débarcadère de l'usine d'Indret. Le prince y fut reçu par M. d'Ingles, directeur de l'établissement; M. Moll, son sous-directeur; M. Plansol, comptable; M. Fontaine, ingénieur attaché aux ateliers, et MM. les aumôniers; nous avons aussi remarqué plusieurs officiers de marine qui s'étaient mêlés au cortège. Une pluie fine et froide tombait depuis le matin sans la moindre interruption.

Le prince semblait chercher l'incognito, son vêtement n'avait aucun caractère officiel; il était couvert d'un caoutchouc en soie, avec capuchon qui lui tombait sur les épaules; sa coiffure était une petite casquette de marin, sans autre signe distinctif qu'un liseré blanc et un écusson sur le milieu, au-dessus de la visière. Sous son caoutchouc, j'ai cru remarquer une petite redingote noire, mais point de marques distinctives; il était chaussé de gros souliers de voyage, et tenait à la main un assez gros bâton à nœuds sur lequel il s'appuyait, soit par fatigue, soit par souffrance; il boitait légèrement.

Conduit par M. d'Ingles, il procéda immédiatement à la visite des ateliers. Il dut entrer tout d'abord dans la fonderie. A l'instant même, un magnifique tableau s'offrit à lui: figurez-vous cent bras versant à la fois le fer en ébullition dans d'innombrables moules qui étaient symétriquement rangés dans cet atelier; on eût dit de l'eau embrasée qui ruisselait de toutes parts; parfois, cette fonte, heurtée dans sa course, s'épauçait dans l'atmosphère en mille feux, qui produisaient un effet fantastique.

On a fondu devant le prince une chabotte, ou pièce destinée à recevoir l'enclume d'un marteau-pilon; le moule de cette pièce a été rempli par 6,000 kilogrammes de fonte; la bûche d'une machine à vapeur a été formée par 5,000 kilogrammes de fonte; enfin, il a vu faire des boîtes d'alimentation de chaudières, des colliers de tuyaux d'évacuation, des volants, etc., etc. Le prince a paru très-satisfait de tout cet ensemble, qui était conduit par le chef d'atelier, M. Léonard.

Le Grand-Duc est ensuite passé dans l'atelier d'ajustage, puis il est allé dans les forges. On ne saurait rien imaginer de plus infernal que ces vastes hangars, où vous ne voyez que fourneaux en feu, où vous entendez le bruit le plus étourdissant, et où des milliers d'hommes sont occupés à battre des masses de fer embrasé. Mais ce qu'il y a eu de plus émouvant, ce fut le spectacle d'un bloc de fer rouge, pesant 16,000 kilog., et se tournant et retournant, comme un fer de 5 kilos, sous un marteau de 8,000 kilos, qui s'élevait en faisant trembler le sol et en poussant d'horribles gémissements. Rien ne peut rendre l'effet produit par ce travail de véritable cyclope. Cette pièce était destinée à former un arbre pour un navire de 900 chevaux.

Des forges, nous sommes passés au montage. Son Altesse Impériale s'est longtemps arrêtée devant la magnifique machine du *Masséna*, de 800

chevaux, destinée à un vaisseau de 90 canons, dont la coque se fait à Toulon.

Le prince paraissait tout occupé à bien voir et à recueillir des souvenirs; c'était une visite intéressée. On voyait qu'il cherchait à se rendre exactement compte de toutes ses impressions. Dès qu'une chose le frappait, il appelait près de lui un capitaine de vaisseau, qui est en France depuis plusieurs années, se formant dans nos ateliers de l'Etat; il est attaché dans ce moment au port de Bordeaux, où il surveille la construction des bâtiments qu'on y prépare pour la Russie. Il semblait avoir en lui une confiance entière; à chaque instant, il réclamait sa présence, lui faisait part de ses observations, ou lui demandait les sieunes.

Nous ne l'avons vu prendre aucune note, ni relever aucune proportion, mais les officiers de sa suite, qui parlent comme lui parfaitement le français, paraissaient aussi désireux de connaître et ne taris-

saient pas de questions. Cette visite a duré environ deux heures et demie. En quittant les ateliers, il est entré un instant chez M. le directeur d'Ingles; puis il est reparti par le pyroscaphe qui l'avait amené. Il était alors quatre heures et un quart; il fallait absolument que le prince partît avant cinq heures, pour ne pas perdre le flot, afin de pouvoir franchir toutes les passes du bas de la rivière, sans échouer. Sur *le Parisien*, il n'avait que sa suite et le capitaine de *la Reine-Hortense*. Il ne manqua pas de remercier gracieusement les autorités qui l'avaient accompagné pour monter la Loire.

L'île d'Indret aura à conserver dans ses archives, déjà si curieuses, ce nouveau souvenir. On sait que ce lieu, aujourd'hui si retentissant des bruits d'une forge immense, fut au VI^e siècle consacré à la solitude et à la prière. On voit encore la grotte curieuse et fort bien conservée d'un anachorète qui l'a habitée pendant de longues années, et qui est encore dans le pays en très-grande vénération. Plus tard, le duc de Mercœur, ce soldat de la Ligue, qui avait une estime particulière pour cet ermite, y avait fait construire une vaste tour qui le rendait maître de la Loire; il y fut même attaqué par les royalistes.

Louis XIV donna cette île à l'amiral Duquesne, en récompense de ses bons et loyaux services. Sous Louis XVI, M. de Sartines, en 1778, y établit une fonderie de canons; on voit encore gravée sur la pierre, en langue latine, une inscription qui rappelle le lieu où l'on forait les canons. En 1828, on fit d'Indret une usine pour la construction des machines; mais, à aucune époque, elle n'a eu la prospérité que nous avons pu constater aujourd'hui, disons-le à l'honneur de l'administration actuelle, qui a doté la flotte de si nombreuses et de si belles machines.

L. BONIFACE.

Un journal de Nantes publie un fait dont il garantit l'authenticité et qui, dit-il, faisait dernièrement l'objet de toutes les conversations dans la petite ville de Chalennes (Maine-et-Loire).

La dame M..., dont le mari venait d'être subitement frappé d'apoplexie, s'empressa de provoquer l'effusion du sang en pratiquant immédiatement, à l'aide d'une paire de ciseaux, une forte incision à chacune des oreilles.

En effet, le sang ayant coulé suffisamment, le malade, dont l'état était des plus désespérés, ne tarda pas à recouvrer sa connaissance, et fut dès lors complètement sauvé.

Ce fait mérite d'autant plus d'être signalé, qu'il peut fournir à la science de nouvelles indications pour combattre un mal qui déjoue trop souvent toutes les ressources de l'art.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* du 27 mars :

Les plénipotentiaires de France, d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie et de Suisse, réunis aujourd'hui au ministère des affaires étrangères, ont signé un traité qui règle d'une manière définitive la question de Neuchâtel par la renonciation de S. M. le Roi de Prusse aux droits souverains que les traités lui attribuaient sur cette principauté, et au moyen d'engagements contractés par la Confédération suisse, qui sont de nature à répondre à la haute sollicitude du roi Frédéric-Guillaume pour les Neuchâtelois.

Le texte du traité sera publié après l'échange des ratifications, qui doit avoir lieu dans le délai de 24 jours.

Vienne, 27 mai. — Un décret impérial lève le séquestre prononcé par les conseils de guerre sur les biens des condamnés et les restitue à ceux-ci ou à leurs héritiers. Les proscrits qui sont en fuite à l'étranger peuvent, s'ils le demandent, rentrer impunément dans leurs foyers. — Havas.

— Rien!... répondit Ethel en essayant vainement de sourire.

— Un malheur est arrivé!... tu veux me le cacher!

— Nullement, mon père... je vous assure...

— Mais alors, pourquoi cette pâleur sur ton front, ce tremblement dans tes mains...

Et M. Van Dick, en parlant ainsi, pressait les mains de sa fille, et baisait son front de marbre.

— Ce n'est rien, répondit Ethel: j'ai eu peur, voilà pourquoi je suis pâle, j'ai couru, je me suis hâtée, voilà pourquoi mes mains tremblent.

M. Van Dick regardait sa fille avec étonnement, sans pouvoir comprendre ce qui se passait en elle; il avança un fauteuil et la fit asseoir, tandis qu'il restait debout devant elle.

— Voyons, lui dit-il, d'un son de voix affectueux et tendre, ma bonne Ethel, mon enfant chérie, maintenant que te voilà un peu remise de ta frayeur; parle, explique-toi... dis-moi ce qui s'est passé... car tu m'as fait peur aussi, à moi, Ethel, et je veux savoir...

Ethel sourit, et baisa les mains de son père.

— Bon père, dit-elle, tout cela ne vaut assurément pas la peine que l'on s'effraie ainsi.

— Qu'est-ce donc?

— Tout-à-l'heure; je sortais de ma chambre pour venir vous trouver, en traversant un des corridors du second étage, je me suis heurtée à quelqu'un dans l'om-

bre, et je ne sais pourquoi, j'ai eu une peur affreuse; vous voyez bien que cela n'en vaut pas la peine...

— Et quelle était cette personne?

— Le chevalier de Romuald, mon père...

— Le chevalier!... Il est bien matinal, aujourd'hui.

H s'est pris de querelle hier avec le comte de Nèvers.

— Une querelle entre eux... fit M. Van Dick, et quelle en est la cause, le sais-tu!

— Non, répondit Ethel sans hésiter.

— Mais, hier matin encore, ils semblaient au mieux?

Ethel ne répondit pas, elle réfléchit quelques secondes puis elle reprit:

— Je ne sais pas la cause de leur querelle, mais, d'après quelques mots qui leur sont échappés devant moi, il se peut que j'aie deviné juste.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 26 MAI.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 40.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 91 50.

BOURSE DU 27 MAI.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 30.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 91 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e DUTERME, notaire, et
COULBAULT, avoué à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude et par le ministère de M^e
DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 7 juin 1857, à midi, sur
baisse de mises à prix.

1^o Une grande et belle MAISON,
située à Saumur, rue du Portail-Louis,
susceptible d'un revenu de plus de
deux mille francs, sur la mise à prix
réduite, de vingt mille fr., ci. 20,000 fr.

2^o Un TERRAIN propre à bâtir, ac-
tuellement en pré, d'une contenance
de quatorze ares, situé à Saumur, rue
de Bordeaux, sur laquelle il a une fa-
çade d'environ quarante mètres, joi-
guant au nord Girard et au midi Her-
bault, sur la mise à prix réduite, de
quinze cents francs, ci. . . 1,500 fr.

Ces immeubles dépendent de la suc-
cession de M^m V^o Morin-Guillemé.

S'adresser, pour les renseignements,
à M^e DUTERME, notaire, ou à M^e COUL-
BAULT, avoué à Saumur.

(305)

COULBAULT.

A VENDRE

OU A LOUER,

La Belle Propriété

DE LA RIVIÈRE,

Ancienne habitation de la famille
de NEUILLY,

Située proche la levée de la Loire,
commune de Chouzé, à la limite d'In-
dre-et-Loire et de Maine-et-Loire, à
quelques minutes des stations du Port-
Boulet et de Varennes.

Cette Propriété comprend une mai-
son de maître en parfait état, vastes
servitudes et beaux jardins.

On pourrait y ajouter des prés et
terres.

S'adresser à M. HERVÉ, ancien no-
taire, à Varennes. (288)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve
Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M^{me} veuve de Fos-
LETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire
à Saumur. (236)

Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n^o 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n^o 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcu-
tier. (574)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Une boutique, arrière-boutique et
salon; chambres au 1^{er} et 2^e étage, rue
de la Tonnelle, maison Sailland.

S'adresser à M. Cornilleau, charcu-
tier, rue de la Tonnelle, même maison.

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

Une MAISON, rue de la Comédie.
S'adresser à M^{me} veuve ROTTIER.

A LOUER

Une MAISON, rue des Payens, 3.
S'adresser à M. LECOY. (190)

M. GIRARD fils, marchand de bois
à Saumur, prévient Messieurs les Pro-
priétaires et entrepreneurs qu'il a à
vendre 90 à 100 mille de BARREAUX
de chêne 1^{re} qualité, ainsi que MER-
RAIN, RAIS et LATTES propres à
faire du treillage. (306)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris,

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

EXPOSITION
UNIVERSELLE
1855

CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE

PRIX
2 fr. 50 le flacon.
1 fr. 50 le 1/2 fl.

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Méde-
cins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête
la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gen-
cives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. —
Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 125, à Paris. (Déposé.)
Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff^{re}-parf^{er}, rue d'Orléans.

R. DE SAINTONGE,

N^o 68.

PARIS.

Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes

Pour la GUERISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVETÉRÉS

VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix: 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix: 4 fr.

Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.

MALADIES SECRÈTES

SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR. AV. RADICALE.

INFAILLIBLE. Les plus INVETÉRÉS.

Preservation, Lotion lustrale. Prix: 4 fr.

Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.

(5)

JOURNAL ENCYCLOPEDIQUE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES CONNAISSANCES HUMAINES

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS, D'ARTISTES, D'HOMMES DE LETTRES, ETC.
paraissant tous les Jundis depuis le 28 février.

SOUS LA DIRECTION DE B. LUNEL,

Membre de l'Académie Impériale des Sciences de Caen, etc.

L'ouvrage formera six VOLUMES, très-grand in-8^o à deux colonnes, contenant la matière de plus de soixante
volumes in-8^o. Il contient, en outre, chaque semaine, une Revue des Sciences.

PARIS,

6 fr. par an.

ON S'ABONNE

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE ILLUSTRÉE,

22, rue Neuve-Saint-Augustin;

Dans les départements, chez tous les Libraires.

DÉPARTEMENTS,

5 francs par an

(Franco par la poste).

MOYENNANT 17 FR. PAR AN

on reçoit pendant un an le *Journal amusant*, qui publie plus de deux mille DESSINS COMIQUES, CARICATURES, SCÈNES DE MOEURS, PORTRAITS-CHARGES, ETC., par les premiers caricaturistes de Paris, et pendant un an, le *Musée Français-Anglais*, journal mensuel qui donne de grands DESSINS D'ART et d'ACTUALITÉS, des COPIES DE TABLEAUX MODERNES, des scènes de tout genre. Pour un établissement public, pour un café, un restaurant, un cabinet de lecture, le *Journal amusant* et le *Musée Français-Anglais* sont une excellente occasion, puisque pour 17 fr. on possède les deux journaux.

Envoyer un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros: PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur
des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS: Un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr. 50. -- Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux
libraires et aux messageries.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sousigné,